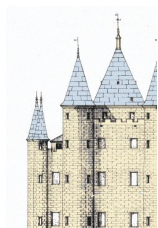


Vivre le Marais !



Monsieur Michel CUPILLARD
31, rue du Pré
39 200 Saint Claude

6 rue des Haudriettes
75 003 PARIS

Chronique septembre-octobre-novembre 2018

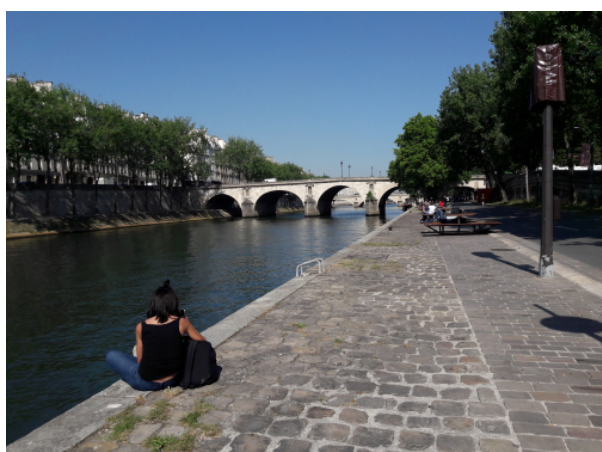
Pour ceux qui n'ont pas Internet, un digest des articles parus sur le blog de l'association pendant cette période

17 novembre - "Moments Lyriques du Marais" : prochaine édition avec un programme et une distribution enrichis !



Lorrie Garcia, mezzo-soprano, rejoint nos artistes, la pianiste Magali Albertini, la soprano Pauline Feracci et le baryton Thibault de Damas pour la **IIIe session des "Moments Lyriques du Marais"** qui se tiendra **le 12 décembre 2018 à 20h30** en l'église des Blancs-Manteaux (IVe). La présentation des œuvres sera assurée comme précédemment par René Andréani.

28 octobre - Berges de la Seine : la tactique d'Anne Hidalgo a été payante !



Beaucoup vont dire que la justice a été bafouée, puisque bien que l'arrêté de piétonisation des berges ait été rejeté deux fois en première instance et en appel par le Tribunal Administratif, la Maire de Paris Anne Hidalgo vient d'annoncer aux parisiens qu'en application d'un tout nouveau jugement les berges sont définitivement réservées aux piétons et aux circulations douces.

25 octobre - La mairie du IIIe devient mairie de Paris-centre, regroupement des quatre premiers arrondissements de Paris...



La mairie du IVe perd la course au statut de mairie du nouvel arrondissement Paris-centre (nom choisi avec 56,7 % des suffrages) au profit de la mairie du IIIe qui s'impose avec une courte majorité de 50,49 %. Les habitants des quatre arrondissements ont voté et comme on s'y attendait la lutte a été serrée entre ces mairies-là.

11 octobre - décision sidérante du Préfet de police de Paris : il accorde au Who's une autorisation provisoire de nuit !



La Commissaire de police Laetitia Vallar du IVe a concédé qu'en dépit de l'avis défavorable qu'elle a donné, la préfecture a décidé d'accorder au Who's une autorisation temporaire de un mois à partir du 4 octobre, suivie d'une nouvelle autorisation temporaire de trois mois. C'est une très mauvaise nouvelle pour les riverains de cet établissement qui multiplie les nuisances sonores depuis l'ouverture de son extension il y a maintenant un an et quelques jours.

27 septembre - N.D. de Nazareth : le Maire du IIIe s'attaque en force au refus d'obtempérer du "Coltrane" et du "Cosmos"...



Les propriétaires de ces deux établissements avaient contesté devant le Tribunal Administratif la décision de retrait de l'autorisation de terrasses dont ils bénéficiaient. Le tribunal a rejeté leur demande par le jugement du 31 mai 2018

22 septembre - avez-vous réglé votre cotisation à Vivre le Marais ?



Certains d'entre vous ne l'ont pas fait encore.
Vous pouvez nous envoyer un chèque de 20,00 €
(ou plus) à l'ordre de Vivre le Marais ! 6 rue des
Haudriettes - 75 003 - Paris

ou faire un virement au compte IBAN : **FR05
2004 1000 0127 8174 2N02 013**

22 septembre - Fin de purgatoire pour "l'Hôpital du Saint-Esprit" (IIIe) qui retrouve son lustre d'antan !



*Façade de l'Hôtel début XVIIème siècle
construit pour "l'Hôpital du Saint-Esprit" au
79 rue des Archives (IIIe), par le maître-
maçon André Messier*

Elle abrite désormais la fondation Henri
Cartier-Bresson et a vocation à accueillir
prochainement des bureaux de la
fondation François Sommer (musée de la
chasse et de la nature)

30 août - Le parlement va-t-il sonner le glas des Architectes des Bâtiments de France ?



La loi ELAN a été adoptée le 10 juin par
l'Assemblée Nationale. Elle comporte
des dispositions qui visent à dispenser
de certaines obligations la construction
des logements sociaux.

Le projet de loi fait mention également
de la suppression de l'avis conforme des
architectes des bâtiments de France
(ABF) pour les travaux entrepris sur des

bâtiments dégradés et insalubres. C'est le Maire de la commune dans ce cas qui a
la maîtrise du dossier.

Le projet de loi a été approuvé par la majorité du Sénat.

26 août - des propriétaires du passage des Arbalétriers reprochent au gouvernement suisse de dénaturer leur ruelle historique



Au terme d'une procédure judiciaire, le juge de la mise en état a ordonné aux copropriétaires du passage des Arbalétriers (IIIe), que celui-ci soit réparé et repavé à l'identique par la Confédération Suisse maître d'œuvre pour l'exécution des travaux.

Les pavés originaux hélas ont été coupés en deux au laser pour obtenir une surface lisse comme du marbre poli. La mairie de Paris et l'ABF ont malheureusement donné leur accord

11 août - des urinoirs « à ciel ouvert » font leur apparition dans le IVe, déclenchent un tollé et disparaissent deux jours après



Fallait-il les installer sur le parvis d'une église et l'entrée d'une école ? Assurément non. Il y a eu dans ces choix indignes un manque total de sensibilité et de respect d'autrui.

31 juillet - débâcle d'Autolib'. Les guérites disgracieuses et sales vont disparaître



On peut légitimement se réjouir qu'elles soient retirées. Si une nouvelle version d'Autolib' nous est proposée, nous souhaitons qu'elle tire la leçon de l'expérience précédente et que ses promoteurs n'oublient pas qu'ils participent au paysage urbain et qu'à ce titre ils ont le devoir de le respecter.